

Séance du 24 janvier 2007

L'an deux mil sept le vingt quatre Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Louissette LE ROUX.

Absents : Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN, M. Tanguy MÖRVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2007

Date de Publication : 25 Janvier 2007

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Rénovation lourde de voies communales : voie de contournement: demande de D.G.E et de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de finaliser la voie de contournement de l'agglomération afin de limiter le passage des véhicules lourds de transports en centre-ville. Une étude effectuée en partenariat avec les services de l'équipement (subdivision de Morlaix) a défini un itinéraire ainsi qu'un schéma de la signalisation de cette voie de contournement. Certaines des voies qui seront utilisées sur cet itinéraire nécessitent des travaux importants surtout au niveau de l'amélioration de la structure des chaussées appelées à subir les contraintes dues aux passages répétés des véhicules lourds. Il est donc prévu:

- * La réalisation d'une tranchée drainante (rabattement de nappe phréatique) et de quelques purges profondes.

- * Le renforcement du réseau d'eaux pluviales

- * L'amélioration de la circulation piétonnière (création et modification de trottoirs)

- * Le renforcement de la structure grâce à la mise en oeuvre de tapis d'enrobés avec reprofilages préalables sur des tronçons de voies actuellement uniquement revêtues de d'enduits superficiels.

L'estimatif de ces travaux s'élève à 137 700 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté et son plan de financement,

ADOpte le devis estimatif,

SOLLICITE pour ces travaux une subvention de 50,00% (68 850 €) au titre de la DGE 2007,

SOLLICITE pour ces travaux une subvention de 12 019,80 €, 13 % du montant H.T des travaux plafonnés à 92460 € (46 230 €/an) auprès du Conseil général du Finistère,

AUTORISE le Maire à lancer les appels d'offres nécessaires, à réaliser les travaux, et à signer l'ensemble des pièces à intervenir; décide de donner à ce dossier l'ordre de priorité 1 pour la demande de DGE.